

la lettre



Francis Bouvier
Directeur AVENA

La réserve de fluctuation de valeur, quèsaco?

La prévoyance professionnelle use parfois d'une terminologie compliquée pour la plupart des assurés, qui mérite d'être expliquée, surtout lorsque le contexte économique la met sur le devant de la scène. Il en est ainsi de la réserve de fluctuation de valeur, le «coussin de sécurité» d'une institution de prévoyance.

La Commission de haute surveillance de la prévoyance professionnelle faisait part, le 21 juillet 2022, de la situation financière des caisses de pensions suisses: «La pression inflationniste, la hausse des taux d'intérêt qui en résulte et l'instabilité géopolitique ont entraîné une chute des valeurs dans presque toutes les catégories de placement. Alors que la situation financière des institutions de prévoyance était encore très favorable à la fin de l'année 2021, avec un taux de couverture moyen de 118,5%, ce taux a chuté à 103,4% au 30 juin 2022.» (www.admin.ch: communiqué).

Afin de protéger les avoirs de prévoyance des assurés, les institutions de prévoyance ont l'obligation de constituer une réserve, appelée donc réserve de fluctuation de valeur, qui sert à compenser les variations sur les marchés des capitaux. C'est un «amortisseur de chocs financiers». Selon la stratégie de placement de chaque caisse de pensions, l'objectif de cette réserve se situe entre 10% et 20% de la fortune de prévoyance.

La réserve d'Avena

Avena constitue cette réserve chaque année. Au 31 décembre 2021, elle se situait à hauteur de 14% environ de la fortune de prévoyance pour un objectif de 18,75%. Les rendements réalisés chaque année au travers des placements financiers ne sont pas intégralement redistribués. Ils servent à rémunérer les comptes des assurés actifs, à constituer et renforcer les réserves pour les rentiers, mais aussi à alimenter cette réserve de fluctuation de valeur jusqu'à ce qu'elle atteigne son objectif, fixé par la Fondation.

(suite à la page suivante)

Lorsque les marchés financiers sont à la baisse, voire chutent brutalement comme durant le premier semestre de l'année (voir page 3), la réserve de fluctuation de valeur permet d'atténuer le choc et de maintenir une situation financière saine de la caisse de pensions.

L'équilibre financier des institutions de prévoyance se lit au travers du degré (ou taux) de couverture, qui doit être supérieur à 100%. À fin décembre 2021, celui d'Avena était de 114,2%. Avec une performance de ses placements à fin juin de -9,06%, le degré de couverture estimé à la même date se situe à 103,2%.

L'année 2022 est donc un parfait exemple de l'utilité de la réserve de fluctuation de valeur. Grâce à la constitution à plus de 75% de sa réserve de fluctuation de valeur lors d'une année 2021 favorable, Avena a pu absorber les chocs d'une chute importante du marché. Dès que l'objectif de la réserve de fluctuation est atteint, l'institution de prévoyance peut constituer des fonds libres et les utiliser pour améliorer les prestations de ses assurés.

Protection des données, quoi de neuf?

Il est prévu que le nouveau droit de la protection des données entre en vigueur le 1^{er} septembre 2023.

La révision totale de la LPD permettra d'assurer une meilleure protection des données personnelles. Avec la révision de la loi fédérale sur la protection des données (nLPD), des dispositions importantes relatives au traitement des données sont déjà modifiées depuis 2022. Les entreprises sont soumises à des règles plus strictes et doivent adapter

leurs directives et déclarations de protection des données actuelles jusqu'à l'entrée en vigueur de la nouvelle loi.

Concrètement, dans le cadre du deuxième pilier, la nouvelle LPD devra permettre aux assurés et aux assurées d'accéder aux données conservées sous forme digitale. Les caisses de pensions devront s'organiser et modifier leurs règlements pour rendre ces données facilement accessibles.

Actualités

Les rencontres AVENA, c'est maintenant !

Rente ou capital? Comment améliorer ses avoirs de prévoyance? Quelles sont les conditions pour bénéficier de l'encouragement à la propriété du logement?

Si vous souhaitez en savoir plus sur ces différentes thématiques, rejoignez-nous à l'une des **soirées d'informations destinées aux assurés d'Avena**.

mardi 4 octobre

de 18h à 21h, à l'hôtel La Barcarolle à Prangins

jeudi 13 octobre

de 18h à 21h, à l'Astra Hôtel à Vevey

mercredi 2 novembre

de 18h à 21h, à l'Aquatis Hôtel à Lausanne

Les personnes ne pouvant pas se déplacer pourront visionner un compte-rendu de cette conférence en ligne le **jeudi 17 novembre** de 18h à 18h45.

Retrouvez tous les détails en scannant le QR-code ci-contre.



Avez-vous pensé à votre rachat?

La fin de l'année approche, et avec elle l'opportunité d'améliorer votre prévoyance et limiter votre charge fiscale.

Pour rappel, le montant versé à titre de rachat de prestations est déductible de votre revenu imposable et il n'est plus soumis à l'impôt sur la fortune.

Retrouvez le processus de rachat et les modalités dans la notice d'information sur www.lpp-avena.ch > Documentation.

Votre gestionnaire reste à votre disposition en cas de questions.



Les placements de la Fondation

La dégradation des fondamentaux s'est poursuivie au cours des derniers mois. Dans un contexte difficile d'inflation élevée, de politiques monétaires moins accommodantes et de tensions géopolitiques, toutes les classes d'actifs ont souffert durant cette première partie de l'année, à l'exception des matières premières et, dans une moindre mesure, des liquidités.

À la fin du semestre, les actions suisses et étrangères affichent un repli (en CHF) d'environ -16,0%, les obligations suisses de -10,20%, les obligations en monnaies étrangères de -15,17% et les fonds immobiliers de -14,88%.

Prévisions pour le second semestre

Pour la seconde partie de 2022, nous anticipons la poursuite de l'expansion, car son élan reste solide. Cependant, la croissance subira un net ralentissement

en raison de la forte progression de l'inflation et de la hausse des taux d'intérêt.

Malgré une croissance amoindrie, l'inflation sera plus élevée et plus tenace que prévu et les banques centrales devront relever rapidement les taux d'intérêt, un mouvement qui touche désormais l'Europe, après le monde anglo-saxon.

Risque de récession en 2023

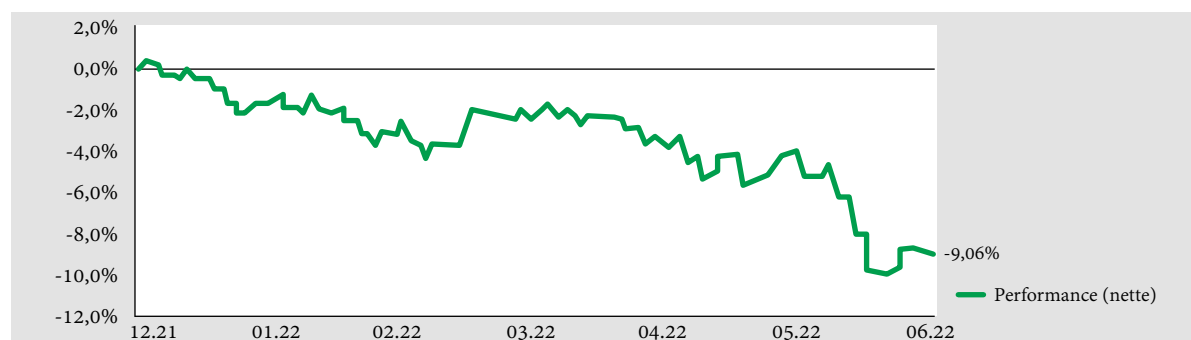
La maturité du cycle – chômage bas et pressions inflationnistes – et l'équilibre délicat entre croissance, inflation et taux d'intérêt ont considérablement augmenté le risque de stagnation, voire de récession, en 2023.

Dans ce contexte, le portefeuille d'AVENA affiche une performance nette de -9,06% depuis le début de l'année.

Répartition des placements

Véhicules de placements	Situation au 30.06.2022	Allocation stratégique
Liquidités et marché monétaire (y compris placements fiduciaires)	10,50%	6,00%
Obligations (en CHF)	22,95%	24,50%
Obligations (hors CHF), global	4,94%	6,50%
Obligations (hors CHF), pays émergents	1,43%	2,00%
Actions (sociétés suisses)	14,55%	14,00%
Actions (hors sociétés suisses)	15,55%	17,00%
Immobilier suisse (y compris immobilier direct)	15,88%	13,00%
Hedge funds	8,74%	10,00%
Matières premières (placement indirect uniquement)	4,53%	5,00%
Private Equity	0,93%	2,00%
	100,00%	100,00%

Performance nette du portefeuille au 30 juin 2022 (%)



Inflation: que faire avec vos avoirs de prévoyance?

De mai à juin 2022, l'indice suisse des prix à la consommation – autrement dit l'inflation – a augmenté de 0,5%. L'indice ressenti par la population a été, lui, de 1,4% sur la même période, calculé sur la seule évolution des prix des biens de consommation courante, sans prendre en compte les facteurs qui l'atténuent, comme les loyers ou les biens durables (résultat présenté par Comparis et le KOF – centre de recherche conjoncturelle de l'Université de Zurich). Même si l'inflation reste plutôt modérée en Suisse par rapport à l'international, elle n'est pas anodine. Son retour «marque un changement de tendance majeur, après plus d'une décennie de pressions désinflationnistes – ponctuée d'épisodes de risques déflationnistes aigus comme en 2015 –, qui ont été largement alimentées par la mondialisation.», comme l'explique Alix Bhend-Lambin, stratège financière à la BCV (www.pointsforts.ch > L'inflation fait également pression en Suisse).

Rente ou capital?

Dans cette situation, que faire avec vos avoirs de prévoyance si vous approchez de la retraite? Faut-il privilégier un versement sous forme de capital ou sous forme de rente?

Au sein d'AVENA, en lieu et place d'une rente de vieillesse, l'assuré peut demander le versement d'un capital de vieillesse correspondant à tout ou partie de l'épargne accumulée au moment de l'ouverture du droit aux prestations. Il doit alors faire connaître par écrit son choix à la Fondation en indiquant le pourcentage de l'épargne accumulée devant être versée sous forme de capital de vieillesse, sans délai d'annonce. Ce choix devient irrévocable dès le versement de la prestation de vieillesse et requiert, si l'assuré est marié, le consentement écrit de son conjoint (article 21 du Règlement de prévoyance).



Quant aux rentes, il est bon de savoir que seules les rentes d'invalidité et de survivants LPP selon les minima légaux sont indexées suivant l'évolution des prix, jusqu'à l'âge de la retraite. Les rentes réglementaires qui ne doivent pas être obligatoirement adaptées à l'évolution des prix (par exemple les rentes de vieillesse) sont adaptées dans les limites des possibilités financières de la Fondation. Le Conseil de fondation décide chaque année si et dans quelle mesure ces rentes doivent être adaptées.

Prendre ou non son avoir de prévoyance sous forme de capital nécessite donc une analyse préalable approfondie, surtout en période d'inflation. L'assuré doit gérer seul ce capital qui doit pouvoir durer pour financer sa retraite, mais également, s'il est marié, permettre au conjoint survivant de conserver une certaine capacité financière. Une planification de retraite réalisée par des spécialistes du domaine constitue une base de réflexion à ne pas négliger.

Éditeur

AVENA - Fondation BCV 2e pilier

Rédaction:

Brigitte Demierre Prikhodkine
Asset Management de la BCV (p. 3)

Réalisation graphique

Sylvie Delafontaine

Adresse de la rédaction

AVENA, c/o BCV,
case postale 300, 1001 Lausanne

Internet www.lpp-avena.ch